

Procédure N° 1 – Mise en place d'une cure**Groupe de travail :**

Dr V. Barbarot, Dr V. Delecroix, Dr R. Delva, M. Leynia, Dr H. Maisonneuve,
Dr JF Ramée, Dr P. Solal-Céligny, M. P. Thomaré
Mme F. Chaigne, Mme R. Crespeau, Mme M. Foucrault, M. P. Gautier,
Mme S. Hanquart, Mme M. Lemonnier, Mme M. Meneux-Létang, M. G. Normand,
Mme D. Piveteau,

1 - Objet :

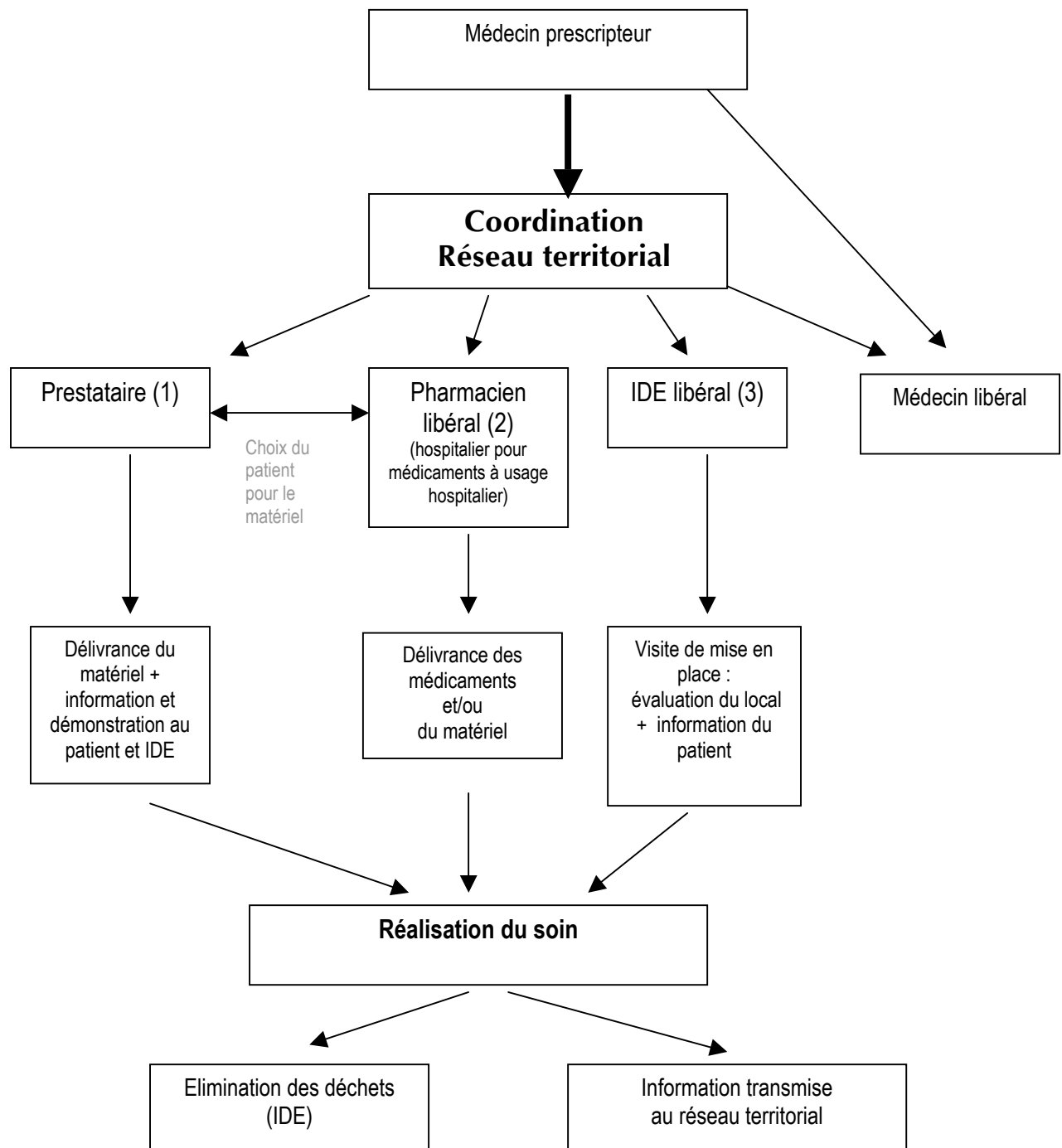
Définition des actions et étapes pour la mise en place d'une cure de chimiothérapie au domicile du patient.

2 - Mise en œuvre :**Préalable à la mise en place :**

L'IDE coordinateur du réseau territorial cadre le projet de soins avec le patient. Ce cadrage s'effectue avant la sortie du patient en cas d'hospitalisation ou en consultation. Il lui remet un dossier de liaison et délivre les informations définies par ONCO – Pays de la Loire. La pose d'un site implantable est obligatoire.

Reconduction :

La mise en place est différente selon qu'il s'agit d'une première cure ou d'une reconduction. En particulier, les contenus de délivrance en matériel seront adaptés au besoin, la démonstration sera inutile en cas de reconduction. Les modalités pratiques de délivrance et de reconduction de la prescription seront décrites par protocole de chimiothérapie.



Le prestataire (1) répond à un cahier des charges édicté par le réseau
 Le pharmacien (2) est adhérent à la charte de fonctionnement de l'organisation des soins « établissement – domicile » d'ONCO – Pays de la Loire
 (3) L'IDE a effectué une formation spécifique et est signataire d'une charte